

Animal ⁽¹⁾ accidenté depuis moins de 48 heures, ou bovin de corrida abattu sur le lieu de détention, ou abattage dans une unité mobile d'un abattoir agréé

CERTIFICAT VÉTÉRINAIRE D'INFORMATION (CVI) DEVANT ACCOMPAGNER À L'ABATTOIR LA CARCASSE D'UN ANIMAL ABATTU SUR SON LIEU DE DÉTENTION

Règlement (CE) n°853/2004 du Parlement européen et du Conseil du **29 avril 2004** fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale

Règlement (CE) n°1099/2009 du **24 septembre 2009** sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort

Règlement (UE) n°2017/625 du Parlement européen et du Conseil du **15 mars 2017** concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques

Arrêté du 18 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux produits d'origine animale et aux denrées alimentaires en contenant

accidenté depuis moins de 48 heures bovin de corrida abattage en exploitation via une unité mobile d'un abattoir agréé

I. PARTIE À COMPLÉTER PAR L'ÉLEVEUR OU LE DÉTENTEUR DE L'ANIMAL

I.1. IDENTIFICATION DE L'ANIMAL ET DE SON LIEU DE DÉTENTION

Espèce ⁽¹⁾ et catégorie ⁽¹⁾ : Nombre d'animaux :

Numéros d'identification : (en cas de nécessité joindre un feuillet complémentaire) :

Nom du lieu de détention de l'animal (ou des animaux) :

Adresse du lieu de détention de l'animal (ou des animaux) :

Complément d'adresse du lieu de détention de l'animal (ou des animaux) :

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune :

I.2. ABATTOIR AYANT ACCEPTÉ DE RECEVOIR LA CARCASSE ET IDENTIFICATION DU MOYEN DE TRANSPORT

Nom et adresse de l'abattoir :

Distance (en km) et évaluation de la durée du transport requise : km minutes

Numéro d'immatriculation du véhicule ou numéro d'agrément de l'unité mobile de l'abattoir :

I.3. IDENTITÉ ET DÉCLARATIONS DE L'ÉLEVEUR OU DU DÉTENTEUR

Je, soussigné (nom, prénom et qualité) :

N° de Téléphone(s) : N° de téléphone principal : N° de téléphone secondaire :

atteste :

- que l'animal était en bonne santé avant l'accident, survenu ou constaté le (date) : à (heure) (si animal accidenté)

Description des circonstances de l'accident :

- qu'il n'a été administré à cet animal (ces animaux) aucun médicament vétérinaire dont les délais d'attente seraient incompatibles avec un abattage en vue de la consommation humaine : ⁽²⁾

Aucun médicament n'a été administré

ou : ⁽²⁾Médicament(s) administré(s) (y compris analgésique) :

Dénomination commerciale du médicament utilisé	Voie et lieu d'administration	Date de la dernière administration	Temps d'attente indiqué sur l'ordonnance vétérinaire

Date et heure :

Signature du détenteur :

(1) Espèces : les ovins et caprins sont exclus des animaux pouvant être abattus pour cause d'accident.
Catégorie : toute indication pertinente (suivie d'une évaluation du poids vif) permettant à l'abattoir destinataire de prévoir la chaîne et le personnel adéquat. (Exemples : veau non sevré, brouillard, jeune bovin, bovin adulte, laitière/taureau de réforme, poulain, poney, cheval adulte, porcelet, porc charcutier, truie ou verrat)
(2) Il est interdit de destiner à la consommation humaine un animal, même accidenté, pendant le délai d'attente "viandes et abats" .

II. PARTIE À COMPLÉTER PAR LE VÉTÉRINAIRE OFFICIEL AYANT RÉALISÉ L'EXAMEN CLINIQUE VALANT INSPECTION ANTE MORTEM FAVORABLE

Je soussigné, concernant les animaux visés au I.1 du présent document, atteste :

- avoir réalisé l'examen clinique de l'animal/des animaux valant inspection *ante mortem* le (date)..... à (heure)
- que l'état de l'animal permet de penser qu'il était en bonne santé avant l'accident et que l'animal n'est pas transportable au sens du règlement (CE) N°1/2005 (animaux accidentés)
- que le motif de l'abattage (animaux accidentés) est le suivant :
- que les observations suivantes sur la santé et le bien-être des animaux ont été formulées :
- que les registres et documents concernant cet animal/ces animaux sont conformes aux exigences légales et qu'ils ne font pas obstacle à l'abattage des animaux⁽²⁾
- qu'il n'a été administré à cet animal/ces animaux aucun médicament vétérinaire dont les délais d'attente seraient incompatibles avec un abattage en vue de la consommation humaine : ⁽²⁾

⁽²⁾Traitement(s) administré(s) (y compris analgésiques) / point d'injection :

ou : Aucun médicament n'a été administré

- avoir jugé l'animal/les animaux apte(s) à l'abattage en vue de la consommation humaine
- avoir vérifié l'autorisation d'abattage en dehors d'une unité mobile d'un abattoir agréé si l'animal/les animaux non accidenté(s) est/sont abattu(s) en dehors d'une unité mobile.

Fait à (lieu), le (date et heure)

NOM/Prénom du vétérinaire officiel :

N° de téléphone(s) :

Adresse électronique (pour retour d'une copie du certificat, complété ci-dessous) ou à défaut postale :

Signature et cachet du vétérinaire officiel :

III. PARTIE À COMPLÉTER PAR LE VÉTÉRINAIRE OFFICIEL

- Description du moyen de contention mis en œuvre ⁽³⁾
- Description du moyen d'étourdissement mis en œuvre ⁽³⁾
- Date et heure de l'étourdissement et de la saignée ⁽⁴⁾ :
- Je déclare que l'abattage et la saignée ont été effectués correctement
- L'abattage a été réalisé : en dehors d'une unité mobile d'un abattoir agréé dans l'unité mobile de l'abattoir agréé
- Éviscération sur place sous contrôle du vétérinaire : NON OUI à (heure d'éviscération) : les viscères accompagnent la carcasse
- Incidents éventuellement survenus et/ou anomalies constatées (indiquer « néant » en absence d'incident) :
- Transport réfrigéré requis (> 2h) Transport réfrigéré non requis (≤ 2h)

Fait à (lieu), le (date et heure)

NOM/Prénom du vétérinaire officiel :

Signature et cachet du vétérinaire officiel :

IV. PARTIE À COMPLÉTER PAR LE VÉTÉRINAIRE OFFICIEL DE L'ABATTOIR

LE PRÉSENT DOCUMENT DOIT ÊTRE CONSERVÉ PAR LES SERVICES VÉTÉRINAIRES DE L'ABATTOIR PENDANT 5 ANS. UNE COPIE (RECTO VERSO) DOIT ÊTRE ADRESSÉE AU VÉTÉRINAIRE DONT L'ADRESSE EST INDIQUÉE EN PARTIE II

Date et heure d'arrivée à l'abattoir, selon le registre de réception :

Décision après l'inspection *post mortem* : Saisie Partielle, Saisie totale, Poids saisi :

Descriptions des lésions et/ou anomalies observées :

Autres remarques éventuelles :

Fait à (lieu) :le (date et heure) :

NOM/Prénom du vétérinaire officiel :

N° de téléphone(s) :

Signature et cachet du vétérinaire officiel :

(3) Dans certaines circonstances exceptionnelles telles que des accidents survenant dans des endroits isolés et/ou inaccessibles, il peut être dérogé à l'obligation d'immobilisation et d'étourdissement si la mise en œuvre de ces derniers peut avoir pour conséquence de prolonger inutilement un état de souffrance important et/ou de compromettre la sécurité des opérateurs (Règl. (CE) n°1099/2009, article 19) . **L'étourdissement par une méthode autorisée à l'annexe I du R1099/2009 dans le contexte de l'abattage est obligatoire** sauf pour les bovins abattus en corrida et sauf dans les situations exceptionnelles nécessitant une mise à mort d'urgence : risque immédiat pour la sécurité des personnes ou nécessité de mettre fin à une souffrance intense sans accès immédiat à une méthode d'étourdissement (Code rural et de la pêche maritime, article R-214-70 point I.3).

(4) Le délai réglementaire maximal entre la survenue de l'accident et la réalisation de l'abattage est de 48 heures.